

Nombre de membres composant le Conseil : 11

L'an 2016, le jeudi 28 janvier, à 19 h 30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique ordinaire, salle de la mairie, sur convocation en date 13 janvier 2016.

Etaient présents : MMS : Lina HEREL, Raymond PLET, Alain CHAUDRON, Françoise DOUCET, Magalie GRUGEON, David JOUDON, Alex KACHAKCHAR, Anne-Marie RIBEIRO, Laurent LEBAS, Roland VASSEUR

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Madame Emilie BENARD à Madame Lina HEREL

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination de Madame Magalie GRUGEON pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2015.

Délibérations 2016 -

Objet : Travaux de voirie - Mur de soutènement VC 3 de Thérines à St Deniscourt
Demande de subvention Conseil Département et DETR.

Vu le rapport de Monsieur Philippe POULAIN, expert auprès de la Cour d'Appel d'Amiens en date du 10 février 2014 ;

Vu la dangerosité de la voirie communale sur le VC3 de Thérines à St Deniscourt ;

Vu le passage de nombreux véhicules y compris le car scolaire ;

Considérant l'importance et l'impératif d'exécuter les travaux dans les plus brefs délais ;

Le conseil Municipal décide :

D'accepter l'estimation et le Cahier des Clauses Techniques du bureau d'étude BECIP pour un montant HT de 65 000 € (soixante-cinq mil euros).

Sollicite une subvention du Conseil Départemental et de l'Etat au titre de la DETR au taux le plus élevé possible le reste étant à la charge de la commune.

Délibérations 2016 -

OBJET : Transfert de la compétence « en matière de PLU, document d'urbanisme à la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

La Communauté de Communes a l'ambition de doter le territoire d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal à valeur « Habitat » (PLUi-H). Cette démarche aura pour objet de mettre en cohérence les grandes politiques publiques sectorielles dans un projet d'ensemble lisible, accessible et évolutif.

Il en assurera la déclinaison spatiale à l'échelle de la parcelle. Il constituera l'opportunité, pour les communes, d'actualiser leurs projets de développement en cohérence avec le projet de la Communauté de Communes. Il importera de concevoir un projet d'aménagement suffisamment souple pour assurer de la réactivité face aux opportunités qui pourraient s'offrir dans les années à venir.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, DELIBERE et DECIDE à l'unanimité de :

- De transférer la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Picardie Verte ;
- D'approuver les modifications des statuts de la Communauté de Communes, afin d'intégrer la compétence PLU dans le bloc des compétences obligatoires, liées à l'aménagement de l'espace communautaire ;

- D'autoriser le Maire à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente.

Délibérations 2016 -

OBJET : Approbation du rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte : à l'unanimité

Les membres du conseil approuvent le rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Délibérations 2016 -

OBJET : Subvention classe de neige Collège de Grandvilliers ;

Vu la demande de subvention émanant du Collège de Grandvilliers pour aider au financement d'une classe de neige ;

Vu qu'un seul enfant de la commune est concerné cette année, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 100 € au collège de Grandvilliers.

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2016 article 6574.

Délibération 2016 -

OBJET : Logements Communaux

Le bail de location du logement sis 6 Chemin Nicole arrive à terme en juillet 2016, le conseil municipal décide de ne pas le renouveler et demande à Madame le Maire d'avertir le locataire que la vente du logement est envisagée. Le locataire étant prioritaire pour l'achat, un courrier en recommandé sera fait à l'intention du locataire pour l'informer de cette décision.

Les autres baux seront renouvelés pour une période de 3 ans et la mise en vente se fera aux termes des contrats. Les locataires seront informés de la décision.

Maître DEVULDER sera prochainement sollicité pour estimation.

Délibération 2016 -

OBJET : Dématérialisation de l'envoi des convocations et des notes de synthèse pour les réunions du Conseil Municipal.

L'envoi dématérialisé des convocations et des dossiers pour les réunions des conseils municipaux et des commissions permanentes permet d'une part de générer des économies en frais de reprographie et d'envoi de documents et d'autre part d'offrir aux élus de nouveaux services ;

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide d'autoriser Madame le Maire à dématérialiser tous les documents pour les réunions de conseil à venir. Il précise, qu'à tout moment en cours de mandat, un élu qui aurait initialement renoncé à l'envoi dématérialisé peut demander à en bénéficier. L'extension du service dématérialisé à cet élu est effectuée dans les meilleurs délais, sous réserve des contraintes techniques.

Madame Le Maire informe les élus de veiller à la confidentialité du mot de passe.

Délibération 2016 -

OBJET : Vente d'objets divers

Vu la dissolution du Comité des Fêtes de la Commune ;

Vu la décision du Conseil Municipal de mettre en vente le bâtiment sus dénommé « ancien presbytère » ;

Considérant l'importance de vider entièrement le bâtiment ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en vente divers objets dont la liste suit ;

Dit que la somme récoltée sera imputée au budget primitif 2016 compte 7088 chapitre 70 ;

Dit que le paiement se fera obligatoirement par chèque à l'ordre du Trésor Public ;

Un réfrigérateur de marque CURTIS 335 litres, prix neuf 349 €, mis en vente 175 €

Un congélateur de marque LIEBHERR 267 litres prix neuf 599 € mis en vente 250 €

Un canapé type Clic Clac rouge mis en vente 200 €

Plusieurs bureaux d'écoliers mis en vente 20 €

Un lit enfant, 90 X190 blanc, non déballé, 20 €

Un living 30 €

6 Chaises de jardin rose 50 €

Les administrés étant prioritaires, un document sera distribué dans les plus brefs délais.